



# La Gazette de la Mairie

**JUIN**  
**2014**

<p align="center"><b><u>MAIRIE</u></b></p> <p>Tél. : 05.62.45.41.33. Fax : 05.62.45.44.81.</p> <p align="center"><b>E mail :</b> commune.louey@wanadoo.fr</p> <p align="center"><b>Site Internet :</b> www.mairie-louey.fr</p>	<p align="center"><b><u>EN CAS D'URGENCE</u></b></p> <p>SAMU : 15 POMPIERS : 18 POLICE SECOURS : 17 A partir d'un téléphone mobile. .... 112</p> <p>EDF Dépannage : 0 810 333 364 GDF Dépannage : 05.62.36.67.88 SYND. ASSAINISSEMENT : 05.62.45.45.85. SYNDICAT DES EAUX : 05.62.45.42.12.</p>	<p align="center"><b><u>ECOLE :</u></b> 05.62.45.62.20</p> <p align="center"><b><u>BIBLIOTHEQUE :</u></b> ouverture mercredi de 17 H à 18 H 30 samedi de 10 H à 12 H</p> <p align="center"><b><u>ENGINS BRUYANTS</u></b></p> <p align="center">HORAIRES : <b><u>Du lundi au samedi :</u></b> de 08 H à 12 h de 14 H à 20 H <b><u>Dimanches et jours fériés :</u></b> de 10 H à 12 H de 16 H à 18 H</p>
<p align="center"><b><u>Horaires d'ouverture :</u></b> Du LUNDI au VENDREDI : de 14 H à 18 H</p>	<p>GENDARMERIE DE TARBES 05.62.44.55.00. GENDARMERIE D'OSSUN 05.62.32.88.57. PRESBYTERE de la Cathédrale : 05.62.93.08.75. A.D.M.R. Ossun : 05.62.32.82.22. ASSISTANTE SOCIALE : 05.62.56.73.02.</p>	<p align="center"><b><u>RECYCLAGE +</u></b> <b><u>PAPIERS</u></b> <i>A mettre dans le container jaune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014</i> <i>Ramassage tous les 15 jours le MERCREDI des semaines paires</i></p> <p align="center"><b><u>JOURS FERIES</u></b> <i>Ramassage le lendemain</i></p>



<b>DECHETTERIES du 01/05 au 30/09</b>		
	<b>JUILLAN</b>	<b>LAYRISSE</b>
LUNDI	9 H – 12 H	16 H – 19 H
MARDI	16 H – 19 H	FERMEE
MERCREDI	9 H – 12 H	16 H – 19 H
JEUDI	16 H – 19 H	FERMEE
VENDREDI	16 H – 19 H	9 H – 12 H
SAMEDI	9 H – 12 H	9 H – 12 H
	16 H – 19 H	16 H – 19 H

## LE MOT DU MAIRE

Je profite de cette gazette pour remercier tous les électeurs qui tant aux municipales qu'aux européennes, se sont déplacés, nombreux, pour voter.

Voter est un acte citoyen qui implique celui qui le fait dans la gestion de la cité, de la nation. Il lui donne légitimité pour prendre position sur les orientations de gouvernance. Il est un vecteur d'opinion démocratiquement exprimée car, ainsi que le disait Abraham Lincoln, « Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil ».

La municipalité est en ordre de travail, avec déjà plusieurs réunions de commissions et de syndicats intercommunaux. Vous trouverez ci-après les différents membres du conseil qui oeuvrent dans chacune de ces instances,

La commune de LOUEY est également représentée dans chaque commission de la CCCO. Vous aurez prochainement le détail de leur composition sur le site internet.

Vous avez sans doute lu dans la presse qu'un ambitieux programme de rénovation de l'habitat ancien et vétuste était engagé par l'OPAH et trois communautés de communes, dont la CCCO, pour notamment permettre aux personnes à revenus modestes, âgées, et/ou handicapées, de faire des travaux pour continuer à vivre chez elles.

Profitez des permanences en mairie du cabinet d'études ALTAIR missionné pour constituer les dossiers, pour vous renseigner.

L'article ci-après et le site vous donnent plus de détails.

Je souhaite à chacun de profiter pleinement de la très prochaine saison estivale. Que vous preniez ou non des vacances, qu'elles soient proches ou lointaines, l'essentiel est de retrouver du temps pour soi et pour les siens, un temps pour se ressourcer afin de mieux aller vers les autres ensuite.

## LA MUNICIPALITÉ : FONCTIONS DES ÉLUS

1<sup>ère</sup> adjointe : **Josiane PICHON**

2<sup>ème</sup> adjoint : **Alain MONSO** rattaché aux finances

3<sup>ème</sup> adjoint : **Michel TROUBAT** rattaché aux travaux

4<sup>ème</sup> adjoint : **Roland PUIGVERT** rattaché aux sports.

## REPRESENTANTS DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
SYNDICAT D'ELECTRICITE S.D.E.	<i>LABORDE Christian</i>	<i>PEREIRA Sandrine</i>
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ADOUR ECHEZ	<i>COURDEAU Olivier</i> <i>DUMOULIE Marie-Christine</i>	
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CANTON D'OSSUN	<i>LABORDE Christian</i> <i>PICHON Josiane</i>	
COMMISSION SYNDICALE DU BENAQUES	<i>CAUSSIEU Claude</i> <i>MARTIN Pascale</i>	
SYNDICAT DE L'AMENAGEMENT DE L'ECHEZ	<i>LACAU Régis</i>	<i>CALONGE Marie</i>
SYNDICAT D'EAU POTABLE DU MARQUISAT	<i>TORRESAN Jérôme</i> <i>LACAU Régis</i>	

## **MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

ENVIRONNEMENT ET URBANISME	J. PICHON, R. PUIGVERT, P. MARTIN MC. DUMOULIE, M. TROUBAT, C. CAUSSIEU,
APPELS D'OFFRES	R. PUIGVERT, J. TORRESAN, A. BRANDAO, MC. DUMOULIE, O. COURDEAU, P. MARTIN.
FINANCES ET IMPOTS	A. MONSO, J. TORRESAN, S. PEREIRA, J. PICHON.
CULTURE ET ANIMATION	Tout le conseil municipal.
COMMUNICATION	J. PICHON, MP. CALONGE, S. PEREIRA, M. TROUBAT, P. MARTIN.
ECOLE	MP. CALONGE, P. MARTIN.
SPORT	R. PUIGVERT , M. TROUBAT, A. MONSO, J. TORRESAN, MC DUMOULIE.

Le Maire, Christian LABORDE, est membre de droit dans chaque commission.

## **L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ANCIEN**

A l'initiative des communautés de commune GESPE-ADOUR-ALARIC, BIGORRE-ADOUR-ECHEZ et CANTON D'OSSUN, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, OPAH, est mise en place sur 32 communes de la périphérie tarbaise.

Les propriétaires privés peuvent bénéficier d'aides financières importantes de l'ANAH, de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, sous réserve que les règles d'octroi soient respectées, notamment :

- logements achevés depuis plus de 15 ans occupés en résidence principale,
- travaux éligibles et non commencés faisant l'objet de devis détaillés par des professionnels du bâtiment auxquels ils seront confiés,
- engagement de louer pendant 9 ans avec un loyer maîtrisé à des locataires sous conditions de ressources, pour les propriétaires privés bailleurs.
- les propriétaires occupants répondant à des conditions de ressources.

Les travaux d'amélioration concernés sont :

- les travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique de plus de 25%,
- les travaux d'adaptation du logement au vieillissement et /ou au handicap,
- les travaux réhabilitant l'habitat indigne et dégradé.

Le cabinet ALTAIR a été mandaté pour vous informer, vous apporter des conseils techniques et étudier la recevabilité du projet, et vous accompagner dans les démarches administratives jusqu'au déboucement du dossier.

Des permanences auront lieu en mairie :

- 1er lundi du mois à Ossun (9 h -12 h)
- 2ème lundi du mois à Bazet (9 h -12h)
- 3ème lundi du mois à Louey (15 h -18 h)
- 4ème lundi du mois à Arcizac-Adour (14 h -17 h)

## LA CARTE D'IDENTITÉ

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la Carte Nationale d'Identité est valide **15 ans** pour les personnes **majeures**.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le **2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013**, la prolongation de **5 ans** est automatique : elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite au verso de la carte ne sera pas modifiée.

Elle reste d'une validité de **10 ans** pour les **mineurs**.

## LE TRI DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS

Courant du mois de mai il a été livré, dans chaque maison, un conteneur jaune destiné à remplacer, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'utilisation des sacs jaunes mais également le ramassage des papiers qui avait lieu une fois par mois.

Le contenu de ces bacs jaunes, où pourront être mis EN VRAC emballages et papiers, sera collecté **TOUS LES QUINZE JOURS, le MERCREDI** des semaines **PAIRS**.

La collecte des ordures ménagères dans le bac vert est inchangée et se fait chaque mercredi.

Il est à rappeler que, si le mercredi est férié, la collecte est décalée au jeudi.

Ce conteneur doit être entretenu par vos soins et devra être sorti tard la veille ou tôt le jour du ramassage.

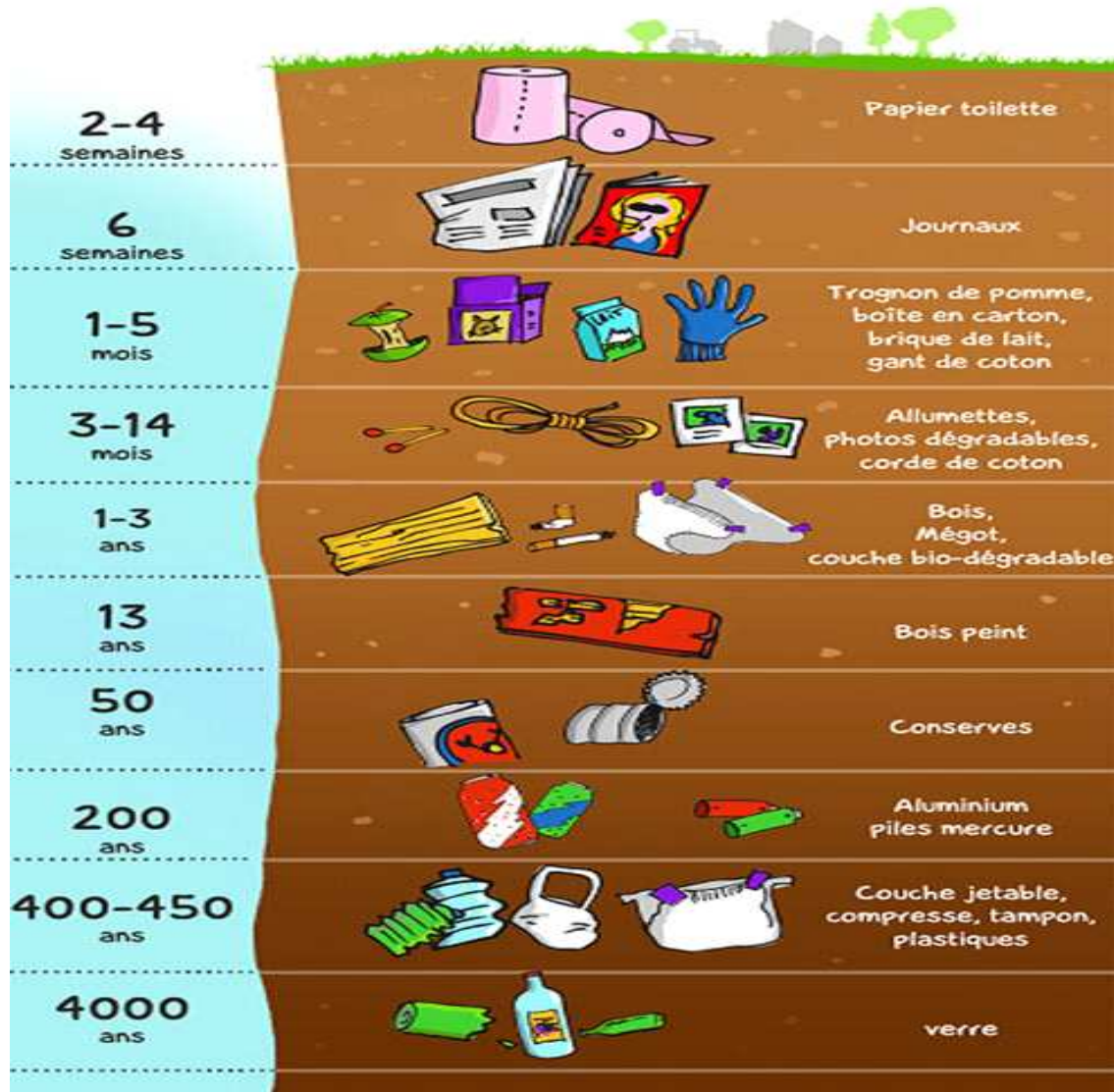
Lors de la livraison une étiquette explicative a été collée sur ce conteneur et un document a également été remis.

Afin de permettre un recyclage optimal des déchets triés, il est important de respecter les consignes de tri, car à défaut le bac jaune pourra être refusé à la collecte. Dans ce cas, un avis de refus de collecte sera apposé sur le bac dont il faudra retirer tous les déchets qui n'ont rien à y faire.

Cette évolution rendue possible grâce à la modification du centre de tri de Capvern va simplifier la collecte sélective de nos déchets recyclables.



## BAC VERT, BAC JAUNE, DECHETTERIE, MAIS PAS DANS LA NATURE !



### A RETENIR

Le Préfet des Hautes-Pyrénées a demandé à la Sté VEOLIA, exploitante du site d'enfouissement du Bois du Bécut à BENAC, de mettre à la disposition des riverains un N° téléphonique afin de laisser un message, notamment en cas d'épisode olfactif marqué.

VEOLIA a obligation de prendre dans les meilleurs délais les mesures adaptées et d'en informer la Préfecture et le service d'inspection.

Donc si des odeurs vous incommodent, appelez le N° VERT **0.800.00.39.50**.

### UN CENTRE DE LOISIRS EN JUILLET

Du 07 au 18 juillet 2014, les enfants de 6 à 14 ans peuvent être inscrits au centre de loisirs dont l'organisation et les activités seront assurées par l'association « Loisirs-Education et Citoyenneté Grand Sud ».

Il a été distribué aux enfants de l'école un document donnant des précisions sur les activités et les conditions tarifaires, les autres enfants de Louey l'ont reçu dans leur boîte aux lettres.

Les inscriptions seront à faire lors des permanences qui auront lieu dans les locaux de l'école les 5, 6, 12, 13, 19 et 20 juin 2014 de 17 h à 18 h 30.

## **RENTRÉE SCOLAIRE 2014 – NOUVEAUX RYTHMES**

A partir de septembre prochain, l'organisation de la semaine scolaire sera sur quatre jours et demi incluant donc le mercredi matin.

Afin de répondre aux nouvelles directives ministérielles, il sera proposé les lundis, mardis jeudis et vendredis de 16 h à 17 h des animations complémentaires dont le contenu sera défini avec l'association « Loisirs-Education et Citoyenneté Grand Sud » missionnée à cet effet.

En complément les familles auront la possibilité de laisser leur enfant à l'école le mercredi après-midi de 12h à 17h, déjeuner et animations étant assurés par ladite association.

L'ensemble des prestations se passera donc à l'école et, éventuellement et sous réserve de disponibilité, à la salle des fêtes.

Les conditions tarifaires seront prochainement communiquées.

## **L'ÉCOLE, LES PARENTS ET NOUS**

### **VOYAGE :**

Suite à la participation au championnat de lecture à haute voix, la classe de CM a été tirée au sort pour assister à la finale qui se déroulera à Paris, à la Comédie Française, le mercredi 18 juin 2014.

L'opportunité de partir à Paris s'étant présentée, le Maître et les parents d'élèves ont décidé d'agrémenter cette journée mémorable d'un voyage scolaire du 15 au 19 juin 2014.

Afin de financer ce voyage exceptionnel, les parents d'élèves ont mené de nombreuses actions :

- vente hebdomadaire de pizzas et d'œufs frais de ferme
- chasse aux œufs de Pâques,
- vente de fleurs,
- vente de muguet,
- vide-grenier,
- soirée pétanque,
- cours de zumba

La municipalité a également contribué en votant une subvention exceptionnelle.

**Bon voyage à nos écoliers et à tous leurs accompagnants !**

Rendez-vous le 21 juin à la traditionnelle kermesse de l'école

Venez nombreux assister aux représentations théâtrales des enfants de l'école de Louey qui se dérouleront à la salle de théâtre de l'espace sportif les 23, 26 et 30 juin 2014 à 20 h

### **CANTINE :**

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans la gazette précédente, pas de changement à la prochaine rentrée scolaire : le paiement des repas se fera toujours sous forme de tickets qui seront en vente à la mairie du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

## **BIBLIOTHÈQUE**

Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque communale de Louey à compter du mois de septembre 2014.

Nouveaux horaires : - Mercredi : 17H00 à 18H30  
- Samedi : 10H00 à 12H00

## **LOUEYAISES, LOUEYAIS : RESPECTONS NOUS !**

Afin de mieux vivre ensemble, des règles de bien vivre ensemble sont à respecter :

- Pour préserver le calme dont chacun a besoin, il est important de tenir compte des horaires autorisés pour l'utilisation des appareils thermiques, tronçonneuses, tondeuses.. :

du lundi au samedi: 8h – 12h et 14h – 20h

dimanche et jours fériés : 10h – 12 h et 16h – 18 h

- Le brûlage des déchets verts issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies ou d'arbustes, d'élagages, de débroussaillages est strictement interdit (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental).

Compost ou broyage permettent de recycler ces déchets verts et sont utiles pour nos jardins.

En ce qui concerne les déchets verts agricoles, une autorisation d'incinérer préfectorale peut être délivrée, sous certaines conditions, pour des périodes et des horaires très spécifiques.

Les plastiques, eux, ne doivent en aucun cas être brûlés, mais déposés à la déchetterie.

Les rues de Louey sont étroites, cela fait partie du charme de notre village.

Afin de garantir la sécurité de tous, enfants, promeneurs... il est important de bien respecter les limitations de vitesse ainsi que les priorités.

Il est impératif que chaque conducteur (automobilistes, motards, agriculteurs) fasse preuve de civisme dans les rues de notre village...et ailleurs !

## **PROCHAINEMENT A LOUEY**

- |   |  |
|---|--|
| <b>* KERMESSE DE L'ECOLE</b>  | <b>21 juin</b>                         |
| <b>* REPRESENTATIONS THEÂTRALES<br/>DES ENFANTS DE L'ECOLE (3 dates à 20 H)</b> | <b>23 juin<br/>26 juin<br/>30 juin</b> |
| <b>* TOURNOI DE HAND SUR GAZON</b>  | <b>28 juin</b>                         |
| <b>* VIDE GRENIER DU RUGBY</b>  | <b>06 juillet</b>                      |
| <b>* BAL DU 14 JUILLET<br/>organisé par le Comité des Fêtes</b>                 | <b>12 juillet</b>                      |

### L'ALCHEMILLE ou HERBE AOX FEMMES



Les Alchemilla mollis sont de ravissantes plantes vivaces qui trouvent facilement place dans chaque jardin. Elles forment des touffes rondes et veloutées, excellents couvre-sol convenant autant aux bordures qu'aux massifs de vivaces.

Des fleurs vaporeuses en forme d'étoiles, d'un jaune-vert-anis très frais, éclosent et se succèdent tout au long de l'été, pouvant joliment agrémenter les bouquets.

En fin de floraison il suffit de couper tout le feuillage à la cisaille, le nouveau apparaîtra sous quinze jours.

Pas de maladies ni de ravageurs, elles supportent n'importe quelle terre de jardin bien drainée, à mi-ombre ou au soleil.

L'alchémille, que l'on appelle également « pied de lion » ou « manteau de Notre-Dame » dans les jardins de curé, était autrefois dédiée aux divinités germaniques de la fécondité.

Elle est surtout connue comme « l'herbe aux femmes » pour les nombreuses vertus qui lui sont attribuées, particulièrement en cas de règles douloureuses et de problèmes de circulation. Elle fut au Moyen Age un composant incontournable de nombreuses potions.

Son nom vient de l'arabe al-kemelih et c'est l'alchémille qui donna le terme alchimiste.

Les alchimistes recueillaient d'ailleurs la rosée retenue par ses feuilles et la nommaient : « L'eau céleste ».

A tester dès cette année pour un beau jardin sans trop d'efforts !

